



Caution - avertir locataires?

Par **magnus**, le 13/12/2011 à 06:17

Bonjour,

J'ai emménagé il y a près d'un an dans un appartement. Il y a quelques jours, ma chaise de bureau a lâché et j'ai légèrement enfoncé le mur en placo qui se trouvait derrière (actuellement il est très légèrement enfoncé et un tout petit bout de papier peint est parti).

Lorsque j'ai emménagé, le monsieur qui faisait l'état des lieux m'a dit:

-Si vous avez un problème, un accident pendant une soirée avec des amis, n'importe quelle dégradation ou détérioration, contactez nous tout de suite, nous avons des assurances pour ces choses là et la plupart des gens se font avoir sur leurs cautions car ils attendent l'état des lieux de sortie lorsque l'on découvre le tout et ils se retrouvent à devoir payer!

Ma question est: Est-ce vrai? Dois-je déclarer l'incident? A savoir que je suis étudiant et je n'ai pas beaucoup d'argent donc si je dois payer beaucoup pour tout réparer, je préfère devoir le faire lorsque j'aurais un travail. D'un autre côté, si l'assurance peut casquer et je peux ne pas faire chier mon agence qui est bien sympa ainsi que mon proprio, alors je préfère déclarer de suite!

Enfin une petite question annexe: Ont-ils le droit de me prendre plus que mon dépôt de garantie pour rembourser les dégradations?

Merci d'avance pour vos réponses!

Par **cocotte1003**, le 13/12/2011 à 07:42

Bonjour, votre bailleur vous demande de le contacter en cas de problème, faites le. Les travaux ne peuvent vous être imposés, à vos frais, avant l'état des lieux de sortie. Le jour de votre départ (remise des clés + edl de sortie), vous établirez un état des lieux contradictoire avec le propriétaire ou l'agence ou un huissier, il sera comparé à celui que vous avez établi en entrant et le bailleur aura 2 mois pour vous faire parvenir, les devis de la remise en état de l'appartement qu'il retiendra sur votre dépôt de garantie et bien-sûr que si ce dernier est insuffisant, il vous demandera un supplément.

Un petit conseil en annexe : même en Isère, nous pratiquons un langage correcte.

Par **magnus**, le **13/12/2011 à 07:47**

Merci beaucoup pour ces informations très utiles! Je vais suivre vos conseils.

Concernant le langage, j'avoue que c'était un peu familier, désolé si cela vous a choquée.
P.S: On dit "langage [s]correct[/s]" :) ***et un dépôt de garantie - avec l'accent sur le o***...